

# PAPI MARNE AMONT

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

**POUR UN TERRITOIRE MIEUX PROTÉGÉ  
CONTRE LES INONDATIONS  
PAR DÉBORDEMENTS DE COURS D'EAU,  
RUISSELLEMENTS ET REMONTÉES  
DE NAPPES**



# LES INONDATIONS, DES ENJEUX À HAUT RISQUE POUR LA MARNE AMONT

L'Ineris, Institut national de l'environnement industriel et des risques, définit le risque comme « un danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité ». Le risque inondation est l'un des principaux risques naturels en France. Aussi, le nombre de personnes vivant dans des zones susceptibles d'être inondées est actuellement 17,1 millions. 1 personne sur 4 est ainsi exposée aux risques inondation et le territoire de la Marne amont n'est pas épargné.

Le bassin de la Marne amont et de ses affluents, allant de Langres (52) à Vitry-en-Perthois (51), en passant par Chaumont (52), Joinville (52) et Saint-Dizier (52), est ainsi régulièrement exposé aux débordements de la Marne et de ses affluents comme l'Ornel et la Blaise, mais également aux remontées de nappes, comme dans le secteur du Perthois, et aux ruissellements, comme en attestent les événements du 29 et 30 juin et 20 et 21 juillet 2024.

Par ailleurs, si l'aval du territoire bénéficie de l'action du lac du Der, lac-réservoir écrétant les crues de la Marne et de la Blaise de novembre à juin et soutenant leurs débits pendant les périodes les plus sèches, il reste lui-aussi vulnérable aux risques inondation. En 2012, l'Etat classe ainsi 11 communes de l'agglomération de Saint-Dizier comme « Territoire à Risques importants d'Inondation (TRI) ». D'une superficie de 250 km<sup>2</sup>, le TRI est traversé par la Marne et par l'Ornel.

La présence d'habitations et d'entreprises dans ce secteur, où le risque de débordement et remontées de nappes est accru, en fait un territoire particulièrement exposé au risque inondation (plus de 10 000 personnes, et 8 000 emplois situés en zone inondable).



## Entre angoisse et constats



Si la décrue est amorcée sur l'amont des rivières haut-marnaises, c'est au tour des secteurs plus en aval d'être touchés (notre photo à Joinville). Là où l'eau monte, c'est aussi l'angoisse qui s'empare des habitants. Là où l'eau se retire, l'heure est au nettoyage et à l'évaluation des dégâts.

Pages 3, 4 et 5



INONDATIONS DU 29.10.1998

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

Un risque résulte du croisement entre un aléa (ex. débordement, ruissellement) et un enjeu sur le territoire (habitations, activités économiques, infrastructures de réseaux...).

ALÉA RISQUE ENJEUX



ALÉA



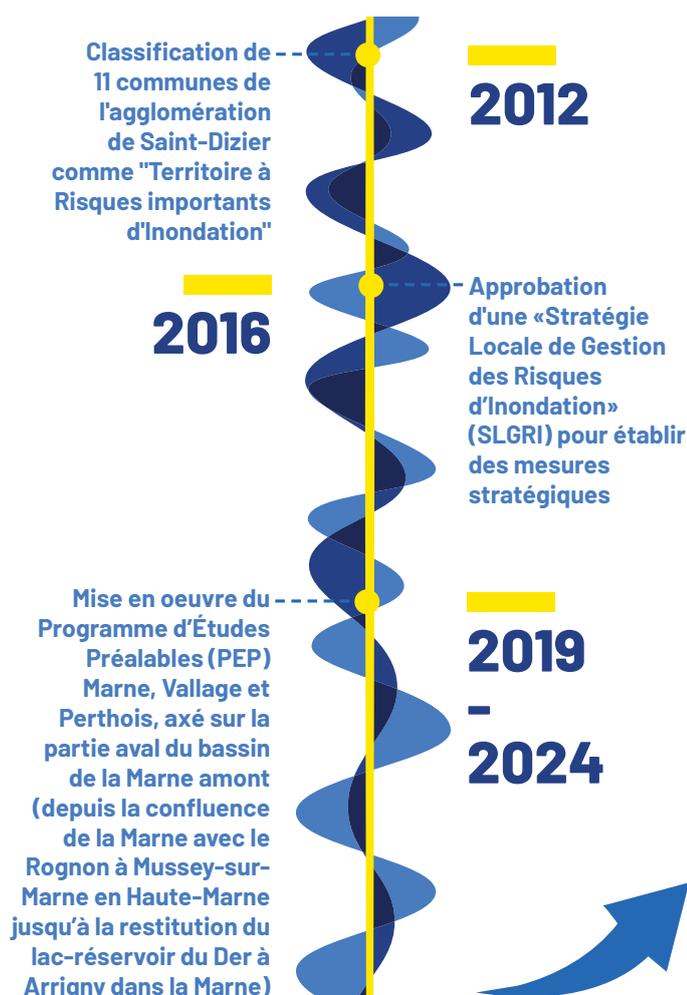
ENJEUX



RISQUE

# UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR PRÉVENIR LES INONDATIONS

En France, la gestion du risque d'inondation se réalise par bassin versant, d'amont vers l'aval, dans laquelle chaque acteur du territoire joue un rôle clé (services de l'Etat, collectivités, syndicat de bassin, associations, acteurs économiques, gestionnaires de réseaux, ...). Les acteurs du territoire peuvent notamment intervenir sur la gestion du risque d'inondation par la mise en œuvre de la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, « GEMAPI ». Dès 2012, les pouvoirs publics de la Marne amont se sont ainsi petit à petit organisés pour réduire de manière significative les risques inondation et les conséquences dommageables de ces dernières sur le territoire.



## UN PEP, UN PAPI, QU'ESAKO ?

Les PEP et PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) sont des contrats entre l'Etat et des collectivités locales d'un même bassin versant qui s'engagent ensemble à mener des actions en matière de prévention des inondations. Ils visent à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, régie par un principe de solidarité amont/aval. Un PAPI est généralement précédé d'un PEP (anciennement appelé PAPI d'intention) qui permet d'affiner le diagnostic du territoire, d'apporter ou d'approfondir les connaissances manquantes sur le périmètre envisagé, de réaliser différentes études en vue de la réalisation d'un PAPI, et notamment de travaux. Le PAPI est ainsi la traduction concrète de la mise en œuvre de la stratégie de prévention des inondations des territoires. La validation (on parle alors de « labellisation ») par l'État d'un PAPI lui permet de bénéficier de financements conséquents.

## LE PEP MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS : UNE PREMIÈRE ÉTAPE AVANT LE PAPI MARNE AMONT ET AFFLUENTS

Le PEP Marne, Vallage et Perthois couvrait **72 communes** sur trois départements. Le programme était **piloté par Seine Grands Lacs** et impliquait **six maîtres d'ouvrage**.



Avec un budget de 1,695 million d'euros, subventionné à 74%, le programme est considéré comme un succès après quatre ans ; 94% des actions planifiées ayant ainsi été réalisées.

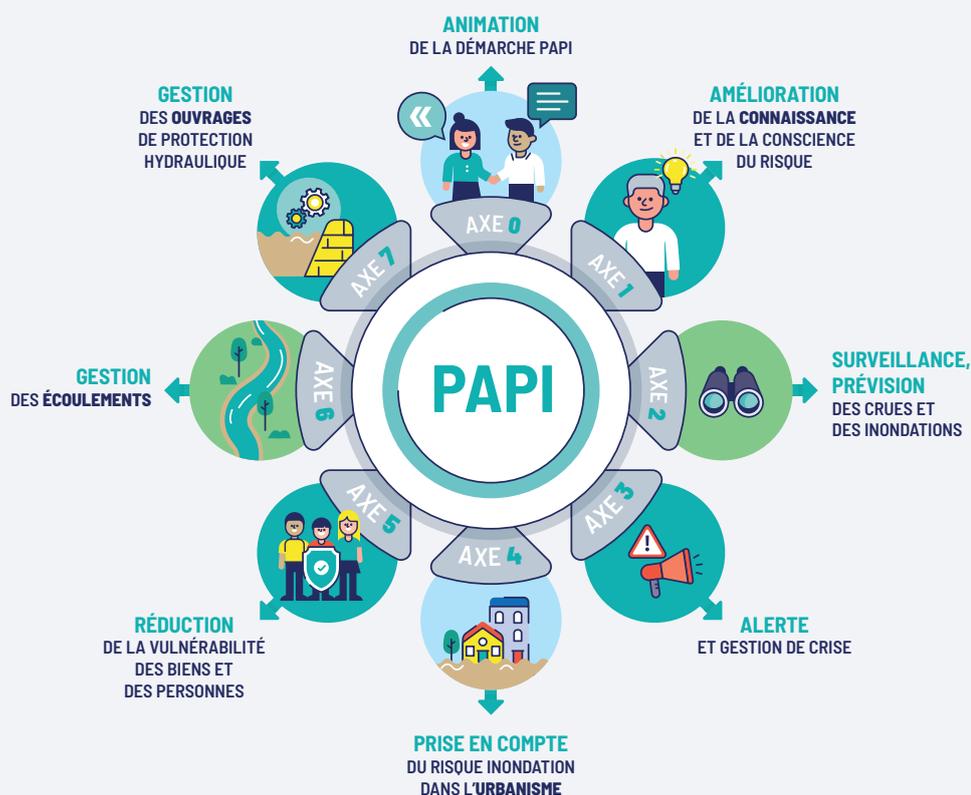
**Il comprenait 31 actions réparties en 8 grands axes stratégiques :**

- Axe 1 - Améliorer la connaissance des aléas et la dynamique d'écoulement de la Marne et ses affluents ;
- Axe 2 - Développer la culture du risque et du fleuve en sensibilisant les parties prenantes à la prévention des inondations ;
- Axe 3 - Mieux appréhender la réactivité de l'Ornel par le développement d'un support de surveillance et d'alerte ;
- Axe 4 - Améliorer la préparation des collectivités et du territoire sur la base du retour d'expérience partagé des inondations de janvier 2018 et par l'opérationnalité des plans communaux de sauvegarde (PCS) ;
- Axe 5 - Favoriser l'intégration du risque inondation dans les politiques d'aménagement du territoire ;
- Axe 6 - Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire en préfiguration d'une stratégie de réduction de vulnérabilité ;
- Axe 7 - Définir une stratégie de gestion et de ralentissement des écoulements ;
- Axe 8 - Définir une stratégie de prévention des inondations au regard de la mise en oeuvre du décret digues du 12 mai 2015.

# LE PAPI MARNE AMONT ET AFFLUENTS, UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACTIONS POUR POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Dans la continuité du Programme d'Etudes Préalables (PEP) de la Marne, Vallage et Perthois, le PAPI Marne amont et affluents a pour objectif d'amplifier la dynamique engagée sur la prévention des inondations au travers d'une meilleure synergie territoriale et d'un travail renforcé autour des solidarités amont/aval et aval/amont. Dans cette logique, il a été décidé d'élargir le périmètre d'action de l'ancien PEP. Ce PAPI complet repose ainsi sur l'ensemble du bassin hydrographique du bassin de la Marne amont et de ses affluents.

Il s'étend depuis les sources de la Marne à Balesmes-sur-Marne en Haute-Marne jusqu'à la confluence de la Marne avec la Saulx à Vitry-en-Perthois dans la Marne. Le PAPI s'articule autour de 8 axes pensés pour mener une action complète et efficace contre le risque inondation sur le territoire du bassin :



## LE PAPI MARNE AMONT ET AFFLUENTS, EN CHIFFRES :

**263 communes**

**125 000 habitants**

**3 départements**

*Haute-Marne, Marne, Meuse*

**74 actions**

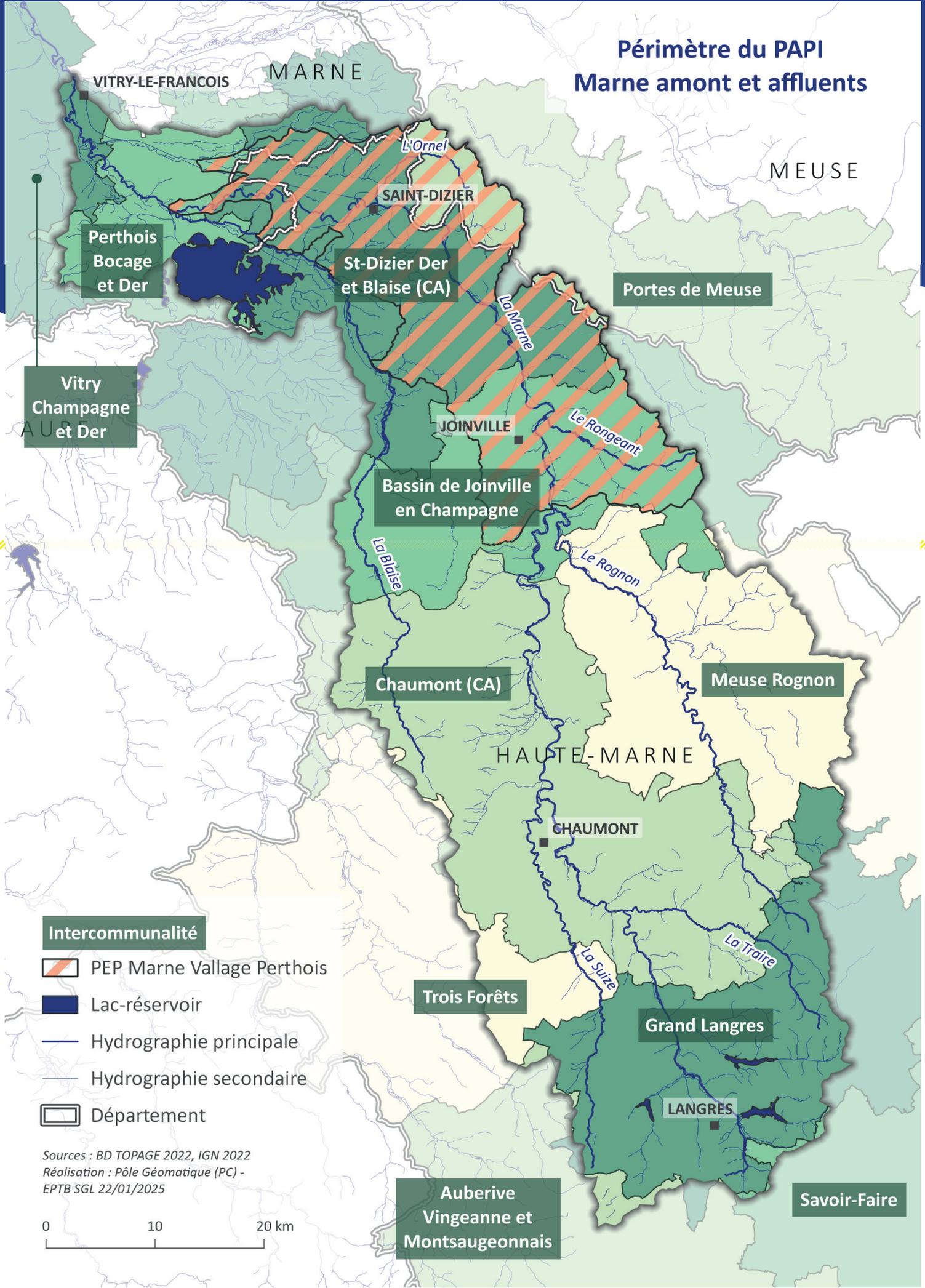
**16 maîtres d'ouvrage**

**13,7 millions d'euros**

### UN BASSIN VERSANT ?

Un bassin versant est constitué d'une rivière et de l'ensemble de ses affluents. A l'intérieur d'un même bassin versant, les eaux s'écoulent selon une pente naturelle vers un seul et même point de sortie. Il est donc indispensable de penser une intervention sur l'amont et l'aval du bassin versant ; les deux faisant partie d'un même écosystème.

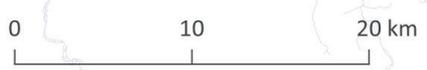
# Périmètre du PAPI Marne amont et affluents



### Intercommunalité

-  PEP Marne Vallage Perthois
-  Lac-réservoir
-  Hydrographie principale
-  Hydrographie secondaire
-  Département

Sources : BD TOPAGE 2022, IGN 2022  
 Réalisation : Pôle Géomatique (PC) -  
 EPTB SGL 22/01/2025



# LE PAPI MARNE AMONT ET AFFLUENTS : 74 ACTIONS, 13,7 MILLIONS D'EUROS

D'une durée de six ans, un PAPI permet de traiter tous les leviers de prévention des inondations, afin de mieux connaître et informer sur ce risque, alerter et préparer la gestion de crise, réduire les inondations (ouvrages de protection, zones d'expansion de crues...) ou ses conséquences (réduction de la vulnérabilité aux inondations, actions de sensibilisation, prise en compte du risque dans l'urbanisme...). Le PAPI Marne amont et affluents est constitué de 13 orientations opérationnelles :



**1.** Poursuivre l'amélioration de la connaissance **des phénomènes de ruissellement** et réaliser les travaux d'atténuation sur les secteurs prioritairement identifiés



**2.** Améliorer la connaissance **des phénomènes de remontées de nappes** et poursuivre le développement de la **culture du risque** et du fleuve



**3.** Enrichir la connaissance de la **réactivité du bassin de l'Ornel** par l'exploration du réseau karstique et réduire la vulnérabilité des enjeux identifiés



**4.** Améliorer la **préparation collective** en cas d'inondation par l'organisation de la collecte de données, par l'opérationnalité des PCS, et la recherche de mutualisation des moyens



**5.** Favoriser l'**intégration du risque inondation dans les politiques d'aménagement du territoire** et sensibiliser les professionnels aux enjeux du territoire



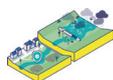
**6.** Réviser le **PPRi de l'Ornel** et harmoniser les règlements des autres PPRi afin de favoriser leur application



**7.** Consolider le **diagnostic territorial de vulnérabilité** entre le bassin de Joinville et l'agglomération bragarde (enjeux humains, économiques, réseaux, établissements publics)



**8.** Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire et réduire la vulnérabilité du territoire pour les enjeux identifiés comme prioritaires (habitations, entreprises, réseaux, établissements publics)



**9.** Mettre en œuvre le **projet global de ralentissement de l'Ornel à Sommelonne**



**10.** Poursuivre la **mise en œuvre des actions de préservation, de restauration et d'aménagement des zones d'expansion des crues (ZEC)**



**11.** Rénover l'**ouvrage hydraulique du peigne à embâcles, à Saint-Dizier**, en amont de la prise d'eau Marne du lac du Der



**12.** Poursuivre les réflexions autour du **projet global sur le bassin de la Maronne**



**13.** Poursuivre la **connaissance des ouvrages non classés pouvant ou ayant vocation à être intégrés dans un système d'endiguement** (digues de Larzicourt, Moncetz-l'Abbaye, Arrigny, tout autre ouvrage)

## UN PROGRAMME DE 74 ACTIONS

Le PAPI Marne amont et affluents est un programme ambitieux se déclinant en 74 actions. Parmi elles :

### AXE 1 - Améliorer la connaissance et la conscience du risque

#### LA SEMAINE DE LA RÉSILIENCE

**QUOI ?** Des actions de sensibilisation à destination du grand public, des scolaires, des entreprises, des associations et des gestionnaires de réseaux lors d'une semaine dédiée à la résilience face aux inondations.

**POUR QUOI ?** Faire connaître les bons gestes à adopter en cas d'inondation et faire prendre conscience des responsabilités de chacun.

**COMBIEN ?** Environ 120 000 € TTC

**QUAND ?** De 2025 à 2031

**PAR QUI ?** Seine Grands Lacs

### AXE 3 - Alerter et gérer la crise

#### CONCEPTION D'UNE MÉTHODOLOGIE PARTAGÉE POUR DÉPLOYER DES PCS INTERCOMMUNAUX

**QUOI ET POURQUOI ?** Mieux gérer les crises à l'échelon intercommunal en accompagnant le déploiement des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS)\* : partage de retours d'expérience afin d'identifier les bonnes pratiques ; accompagnement des collectivités dans la réalisation de leur PICS ; proposition d'une méthodologie et des outils propres à la démarche ; formation des acteurs de la gestion de crise au niveau intercommunal ; mise en œuvre d'actions de mutualisation de moyens...

**COMBIEN ?** 0 € TTC - En régie

**QUAND ?** De 2025 à 2031

**PAR QUI ?** Seine Grands Lacs

\* Le plan intercommunal de sauvegarde organise la gestion de crise face aux situations de crise. C'est une boîte à outils ayant vocation à être le plus opérationnel possible afin de donner aux collectivités les clés pour faire face aux crises.

#### AXE 4 - Prise en compte du risque dans l'urbanisme

### RÉHABILITATION DU BASSIN D'EAUX VIVES D'ANCOVERVILLE

**QUOI ?** Réhabilitation et requalification du bassin d'eaux vives situé sur la Marne à Ancerville.

**POUR QUOI ?** Le bassin d'eaux vives d'Ancerville est actuellement vétuste et ne concentre qu'une activité, le kayak. Sa réhabilitation et requalification permettra non seulement de pérenniser les activités actuelles mais aussi d'ouvrir ses usages. Le bassin deviendra ainsi, entre autres, un centre de formation pour les sapeurs-pompiers de la Meuse et de la Haute-Marne, et un centre de formation et de sensibilisation au risque inondation EPISEINE.

**COMBIEN ?** Environ 50 000 € TTC

**QUAND ?** De 2025 à 2026

**PAR QUI ?** Communauté de commune Portes de la Meuse

#### AXE 6 - Gestion et ralentissement des écoulements

### DÉMOLITION-RECONSTRUCTION D'UN PEIGNE À EMBÂCLES À SAINT-DIZIER

**QUOI ?** Reconstruction à l'identique du peigne à embâcles d'un des barrages du lac du Der sur la Marne à Saint-Dizier, actuellement en mauvais état.

**POUR QUOI ?** Le peigne à embâcles est un dispositif permettant d'arrêter les débris et autres corps flottant sur un cours d'eau. Il est notamment utile en cas d'écroulement des crues. Celui situé à 900 mètres en amont du barrage du lac du Der sur la Marne à Saint-Dizier, est actuellement en mauvais état et nécessite d'être restauré. Il sera ainsi démolit et reconstruit à l'identique. Pour rappel, le lac du Der sert, entre autres, à lutter contre les crues de la Marne et de la Blaise.

**COMBIEN ?** 2,5M € HT

**QUAND ?** De 2025 à 2026

#### AXE 6 - Gestion et ralentissement des écoulements

### CRÉATION D'UN PROJET GLOBAL DE RALENTISSEMENT DES CRUES SUR L'ORNEL À SOMMELONNE

**QUOI ?** Création d'une zone de ralentissement dynamique des crues (ZRDC) sur l'Ornel, renaturation du lit de l'Ornel, installation de protections localisées dans le bourg de Sommelonne (Meuse)

**POUR QUOI ?** La création d'une zone de ralentissement des crues de l'Ornel en amont de Sommelonne permettra de contribuer à protéger Sommelonne et l'agglomération de Saint-Dizier des inondations. Par ailleurs, pour améliorer l'efficacité du dispositif, l'Ornel sera reméandré sur la portion comprise entre la zone de ralentissement et Sommelonne. Afin de protéger complètement le bourg, des protections localisées seront également installées.

**COMBIEN ?** 5M € HT

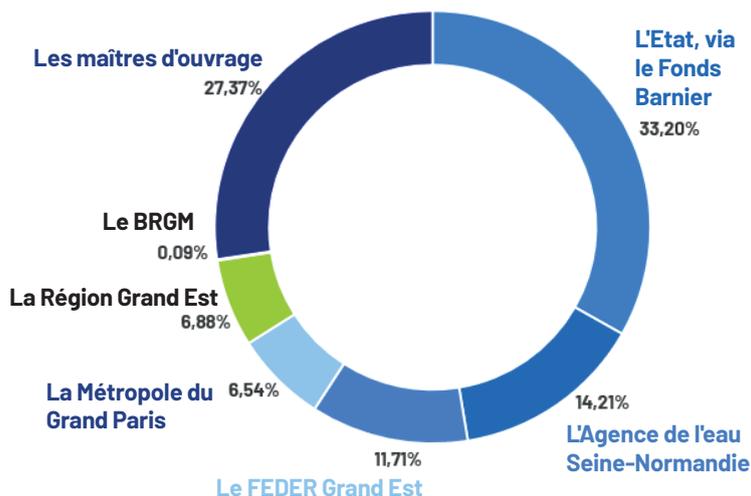
**QUAND ?** De 2025 à 2031

**PAR QUI ?** Syndicat mixte du Bassin de la Marne et de ses affluents

## LES ACTEURS DU PAPI ET SON FINANCEMENT

Le PAPI Marne amont et affluents est piloté au quotidien par l'établissement public de bassin Seine Grands Lacs, le Département de la Haute-Marne et la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne. Il compte 16 maîtres d'ouvrage et 6 partenaires financiers.

#### LE FINANCEMENT DU PAPI MARNE AMONT ET AFFLUENTS



#### ACTIONS PAR MAÎTRE D'OUVRAGE

Seine Grands Lacs : 29  
Communauté de communes Portes de Meuse : 6  
Ville de Joinville : 5  
Communauté d'agglomération de Chaumont : 5  
Parc National de Forêts : 3  
AMF Haute-Marne : 1  
SDED Haute-Marne : 3  
Communauté d'agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées : 4  
DDT Haute-Marne : 6  
Communauté de communes Perthois, Bocage et Der : 3  
Ville de Chamouilley : 1  
Préfecture de la Meuse : 1  
Voies Navigables de France : 2  
Conseil départemental de Haute-Marne : 2  
Communauté de communes Bassin de Joinville en Champagne : 1  
SMBMA : 2

# LE CALENDRIER

2025

2026

2027

2028

2029

2030

Première phase de mise en oeuvre

Seconde phase de mise en oeuvre

Automne : labellisation (validation)  
du PAPI Marne amont et affluents par  
les services de l'Etat

Révision  
à mi-parcours

## UNE DÉMARCHE CO-CONSTRUITE

Le PAPI Marne amont et affluents est le fruit d'un travail collectif. Pensé et construit avec l'ensemble des élus, collectivités et acteurs du bassin, il est piloté au quotidien par Seine Grands Lacs, le conseil départemental de la Haute-Marne et la Chambre d'agriculture de Haute-Marne.

- Printemps 2024 : les membres du COPIL du PEP Marne, Vallage et Perthois partagent le bilan du PEP et dressent collectivement les 13 orientations stratégiques du PAPI Marne amont et affluents.
- Été 2024 : concertation auprès des élus et acteurs du territoire pour définir les actions du PAPI.
- Automne 2024 : co-construction du programme d'action et des modalités de financement.
- Hiver 2024-2025 : présentation du PAPI et réalisation de la consultation grand public.

### VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA CONSULTATION GRAND PUBLIC ?

Du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025, le dossier du PAPI est mis à la libre consultation des citoyens et des parties prenantes concernés par le périmètre du programme (en téléchargement sur [seinegrandslacs.fr](http://seinegrandslacs.fr)). Vous pouvez ainsi formuler toute remarque et observation nécessitant des points d'éclairage quant aux pièces constitutives du dossier.

Pour formuler vos remarques et observations, plusieurs modalités sont mises à votre disposition :

- Par mail, à [territoires@seinegrandslacs.fr](mailto:territoires@seinegrandslacs.fr) ;
- Ou par voie postale à Seine Grands Lacs, 28 boulevard Victor Hugo, 10 000 Troyes.

À l'issue de la période, l'ensemble des observations et remarques ainsi formulées seront prises en compte pour apporter les suites données au projet. Un rapport présentant les observations accompagnées des suites données sera inclus au dossier.

## SEINE GRANDS LACS nous agissons au quotidien pour :



Protéger et prévenir contre le risque inondation



Maintenir le débit de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons les plus sèches



Préserver les zones humides et la biodiversité

19 départements et 4 régions  
Plus de 12 millions d'habitants  
4 lacs-réservoirs

1 espace endigué de 10 millions de m<sup>3</sup>  
Plus de 800 millions de m<sup>3</sup> de capacité de stockage  
6 programmes d'actions de préventions des inondations  
Plus de 210 zones d'expansion des crues (ZEC)

1976 espèces animales et végétales vivant dans et autour des lacs

